

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demandes de garantie d'emprunt formulées par la Coopérative Soliha Méditerranée
- BLI.**

**Opérations : acquisitions/améliorations de logements conventionnés ou locatifs sociaux en
diffus sur la ville de Marseille (13003, 13013 et 13014).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Coopérative Soliha Méditerranée - BLI, sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour trois demandes de garantie d'emprunt d'un montant total de 82.100,70 €
Celles-ci représentent 45 % d'un montant total d'emprunts de 182.446,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ces demandes intéressent le secteur du logement locatif social (PLAI) ou conventionné (LCS) auprès de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de la Coopérative Soliha Méditerranée - BLI s'élève au 01/01/2019 à 517.074,79 €
Cet encours représente 0,04 % de l'encours garanti des organismes HLM et 0,04 % de l'encours total garanti.

Chacune de ces garanties d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre les délibérations ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL